



Appel à projets

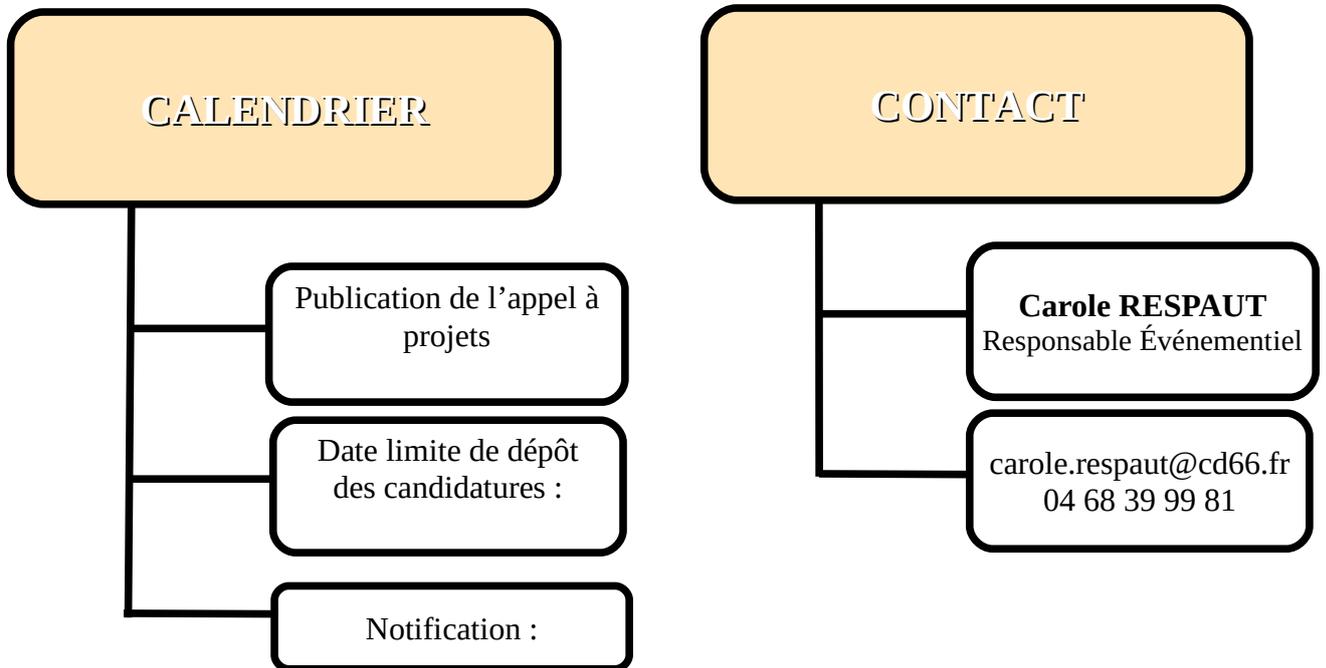
SEMAINE BLEUE 2025

Cet appel à projets s'inscrit dans la limite des crédits disponibles

Le dossier de candidature peut être téléchargé à partir du site internet du Département :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/>
ou <http://www.pass66.fr/2173-appels-a-projets>

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| Préambule | 3 |
| 1. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET | 4 |
| 1.1 Les objectifs de l'appel à projet | 4 |
| 1.2 Les critères d'éligibilité | 4 |
| 1.3 Modalités de dépôt des dossiers | 4 |
| 2. LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS | 5 |
| 2.1 Les critères de sélection | 5 |
| 2.2 Le circuit de sélection | 6 |
| 2.3 Les modalités d'engagements | 6 |
| 3. ANNEXES | 7 |



PRÉAMBULE

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées appelée **Semaine bleue** est un moment privilégié pour informer et sensibiliser le grand public sur la place et le rôle social que jouent les aînés dans notre société.

C'est donc du 6 au 12 octobre 2025 que la semaine bleue va s'organiser. Elle visera avant tout à promouvoir les contributions que tous les aînés, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie peuvent apporter à la société. Leur engagement dans le monde associatif ou la vie citoyenne, au cœur des territoires est essentiel et profite à tous.

À l'heure de la transition démographique, la Semaine Bleue est l'occasion d'inverser le regard porté sur les aînés. Une population qui ne se reconnaît ni dans l'image de la dépendance et ni dans le stéréotype consumériste véhiculé par les médias.

Pour cela, il faut s'attacher à promouvoir toutes les actions qui luttent contre l'isolement social et relationnel et favorisent la prévention de la perte d'autonomie. Adapter le cadre de vie et les logements, faciliter la participation à la vie sociale et culturelle, promouvoir les mobilités douces sont autant d'objectifs à poursuivre prioritairement afin de développer une société plus inclusive.

1. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

1.1 Les objectifs de l'appel à projet :

La Semaine Bleue, plus que jamais, est une opportunité de porter la voix des aînés et ceux qui s'engagent à leurs côtés. Certains types de manifestation peuvent concourir efficacement à l'illustration de la thématique comme par exemple :

- Les « **Marches Bleues** », en ouverture ou en clôture de la Semaine Bleue, ne rejetant personne et s'ouvrant aux autres générations, permettent de sortir de l'invisibilité celles et ceux qui sont exclus de la vie sociale par l'âge et les handicaps.
- Les **créations culturelles** de toute nature, qu'il s'agisse d'expositions photos, de création théâtrale ou autres, peuvent être coréalisées dans une dynamique intergénérationnelle.
- Les **ateliers créatifs ou récréatifs, les forums débats** sont aussi des supports pertinents pour sensibiliser la population des territoires sur les enjeux de la transition démographique et les réalités de l'avancée en âge .

Aussi, le présent appel à projets recouvre de nombreuses possibilités : il doit permettre de susciter des actions dans le domaine de la création artistique dans sa globalité mais aussi dans l'investissement citoyen, l'ouverture aux autres, la transmission, l'échange, l'inclusion des seniors dans la vie de la cité, le bien vivre, la santé...

1.2 Les critères d'éligibilité des candidats:

Cet appel à projet s'adresse aux associations, aux communes et à leurs CCAS, aux services d'aide à domicile, aux résidences autonomie...dont l'action cible les personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire départemental.

1.3 Modalités de dépôts des candidatures

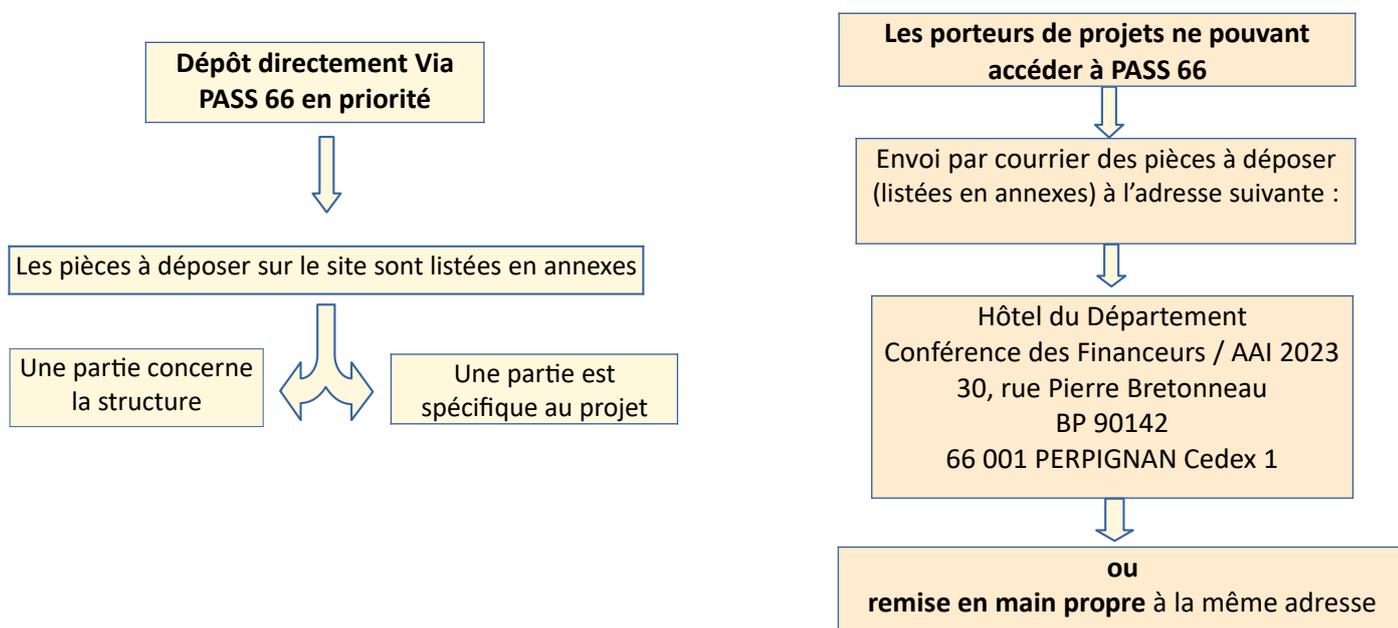
Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière globale affectée à l'appel à projets.

Les dossiers sont à retirer sur les sites internet du Département :

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/> ou <http://www.pass66.fr/2173-appels-a-projets>

Dépôt du dossier

La date limite d'envoi du dossier est fixée au **14 mars 2025**.



Seuls les dossiers parvenus dans les délais impartis, complets et dûment remplis seront examinés.

2. LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

2.1 Les critères de sélection :

Les porteurs de projet devront remplir **un dossier par action** proposée. Les actions devront mettre en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les villages, les associations....

- Les actions doivent être réalisées durant la Semaine Bleue soit du 6 au 12 octobre 2025 et devra s'inscrire dans la thématique nationale de la semaine bleue, publiée à la fin du premier trimestre 2025 par le comité national (Cf : <https://semaine-bleue.org/>)
- le caractère novateur du projet sera également un critère de sélection ;
- Une attention sera portée sur la démarche d'ouverture / d'intégration du public âgé isolé dans les manifestations proposées ;
- Les projets à visée intergénérationnelle seront priorités ;
- Les projets en cofinancement et/ou co-construits entre partenaires seront également priorités. Le budget devra faire apparaître les cofinancements sollicités.

Les dépenses non éligibles au titre du financement de cet appel à projets :

- le financement des actions ne peut pas concerner un investissement ;

- sont exclues les demandes de financement d'activités routinières / habituelles de l'association ou déjà financées ;
- sont exclues les demandes de financement de poste et moyens permanents de fonctionnement des structures ;

2.2 Le circuit de sélection :

- Les dossiers éligibles seront étudiés par la commission thématique « participation à la vie sociale » du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie dont les membres étudieront la demande (analyse de la pertinence des projets et de la cohérence du budget)
- Puis les propositions seront soumises à l'assemblée départementale.

Le montant accordé peut-être différent de celui demandé dans le budget prévisionnel.

Les décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

2.3 Les modalités d'engagements

Le porteur s'engage à signer une convention encadrant la mise en œuvre de ou des actions, les remontées des données ainsi que les modalités de versement du financement.

En cas de non réalisation de l'action ou d'une réalisation partielle le porteur de projet procédera au remboursement de tout ou partie de la subvention.

Il s'engage à insérer dans ses supports de communication le logo du Département. Faire mention de « Avec le soutien du Département des Pyrénées Orientales ».

Les actions bénéficiant de financement via cet appel à projet seront recensées sur le site national de la Semaine Bleue afin de faciliter l'accès à l'information.

Afin d'établir le programme départemental, il sera demandé aux porteurs d'actions de transmettre les dates, lieux et horaires ainsi que les modalités pratiques des actions proposées dans le courant du mois de juillet 2025.